

# Inscription au Championnat Départemental par Équipes de Club CADETS/JUNIORS 2018

**UNE FEUILLE PAR EQUIPE INSCRITE**

<b>Secteur :</b>	<input type="checkbox"/> - DECAZEVILLE <input type="checkbox"/> - ESPALION <input type="checkbox"/> - MILLAU <input type="checkbox"/> - RODEZ <input type="checkbox"/> - SAINT AFFRIQUE <input type="checkbox"/> - VILLEFRANCHE ROUERQUE
------------------	--

<b>Noms des clubs ou écoles:</b>	
----------------------------------	--

<b>Fait à</b>	<b>le</b>	<b>Fait à</b>	<b>le</b>	<b>Fait à</b>	<b>le</b>
<b>Nom et signature du Président et cachet de la société (obligatoire)</b>		<b>Nom et signature du Président et cachet de la société (obligatoire)</b>		<b>Nom et signature du Président et cachet de la société (obligatoire)</b>	

## Coordonnées du Responsable de l'équipe

Nom et prénom du responsable d'équipe	Téléphone obligatoire	E-mail

Les équipes sont composées de 4 à 6 joueurs

### ARTICLE 10 : COMPOSITION DES EQUIPES

Il existe plusieurs possibilités pour inscrire une équipe :

- équipe d'un même club ;
- équipe provenant d'une entente (3 clubs maximum). Cette entente doit être déclarée et validée par le président du comité départemental et ne peut plus changer en cours de saison ;
- équipe provenant d'une école de pétanque labellisée.

### Particularité des équipes provenant des écoles de pétanque labellisées :

La même règle s'applique que pour les ententes avec un maximum de 3 joueurs provenant de clubs différents.  
L'école pourra inscrire plusieurs équipes selon la même règle mais avec une interdiction aux joueurs de permuter d'équipes.  
Le changement de joueurs d'équipes d'un même club, entente et école est autorisé pour un seul joueur.

### 10.1 – Capitaine :

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » devant être un adulte. Il est fortement recommandé que le capitaine soit Educateur Fédéral avec au moins la carte Initiateur.

Le capitaine doit impérativement être licencié et déposer sa licence à la table de marque avec celles de son équipe.

### 10.2 – Joueurs mutés :

Un seul joueur muté extra départemental est autorisé par équipe.

**A renvoyer avant le 05 JANVIER 2018 à : F.F.P.J.P – Comité de l'Aveyron – 12 rue des Loriots – 12850 ONET LE CHÂTEAU**